



n°32 | MARS 2025

La revue des
propriétaires privés

CNPF
Auvergne
Rhône-Alpes

Parlons Forêts

DOSSIER :
Initiatives sylvicoles
face au changement
climatique


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


CNPF Auvergne-
Rhône-Alpes



Le CNPF, le savoir-faire au service de la forêt privée

Anne Geneix © CNPF



Roland de Lary.

Il est des dénominations parfois empruntées de noms d'arbre, d'acronymes voire de pures inventions ! CISyFE, et ne nous y trompons pas commençant bien par un C comme catalogue, exprime parfaitement de son côté le défi de tout forestier. Les effets des bouleversements évidents du climat constituent une remise en cause permanente. Pour autant il n'y a pas de châtement ici seulement de la passion, de la conviction, de la soif d'adaptation.

Ce recensement en Auvergne-Rhône-Alpes des initiatives forestières en matière d'adaptation aux effets du changement climatique s'est déroulé sous l'égide de la DRAAF et en parfaite coopération ONF/CNPF. CISyFE s'est donc voulu exhaustif afin d'approfondir les connaissances sur les adaptations des sylvicultures locales. Ce numéro de Parlons Forêts en AURA présente ainsi les nombreux contextes sylvicoles et les zones à enjeu climatique prioritaire tels que l'inventaire les a mis en évidence. Les secteurs les plus représentatifs des effets de la température, de la saisonnalité, et des conséquences indirectes notamment sanitaires se sont focalisés sur les sapins, épicéas, pins et chênaies de plaine. Dans chaque cas, des initiatives variées ont été examinées, mesurées, confrontées à des références laissées en libre évolution ou en sylviculture classique.

Sans entrer dans le détail de ce projet parfaitement expliqué par la suite, le propos est ici d'insister sur ce genre d'initiative. En effet, à partir de ces multiples essais, de ces

tentatives plus ou moins heureuses, CNPF et ONF peuvent bâtir de vraies orientations. Car rien ne remplacera dans ce monde forestier encore si inconnu, dans cette science sylvicole si inexacte, dans cet avenir climatique incertain, l'expérience de terrain, l'investissement de propriétaires qui osent forcer des itinéraires inconnus. Aucune idée ne mérite l'ignorance. Ainsi peut-on parler ouvertement de régénération naturelle, de semis direct, de sylviculture sous couvert continu, de plantations mélangées, d'enrichissement par placeaux, d'introduction d'essences, ...

Le CNPF via ses délégations régionales mais également grâce à ses services généraux, services de Recherche et Développement et de compensation carbone consolide ses savoir-faire au service de cette gestion forestière durable qui signe sa raison d'être. A l'heure où des remises en cause, récurrentes d'ailleurs, émergent concernant les établissements publics, à l'heure où les effectifs mêmes pourraient être réduits, le CNPF tient la barre et démontre son efficacité. L'ambition de posséder un service public auprès des 3,5 millions de propriétaires forestiers privés est née en 1963. D'année en année le CNPF s'est fortifié, a montré son efficacité et a su respecter les objectifs les plus durables de tous. Cela tient avant tout à des agents disponibles, compétents, des agents ayant le souci de servir. Que cet édito soit donc, permettez-moi, l'occasion de saluer le travail effectué en AURA par une équipe administrative et technique de grande qualité. Et CISyFE le démontre : cette équipe met ses travaux à la disposition de l'intérêt général et national.

Que roule le rocher de Sisyphe et bonne lecture !

Roland de Lary
Directeur général du CNPF

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

CNPF
Auvergne-
Rhône-Alpes

c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Jean-Marc Levold
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
jean-marc.levold@cnpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bateau, Michel Rivet,
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,
Alain Csakvary, Monique Garon
(CNPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :
Éric Hell © CNPF

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert

Publicité :
ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
cjoret@arbpub.fr

Numéro tiré à 13 000 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 3002-1340



Retrouvez Parlons Forêts et les actualités
du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :
<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/>

Trois suppléments départementaux sont
 joints à Parlons Forêts : Forêts de l'Ain
 - Forêts privées de la Loire - Forêt privée
 du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :
 tous droits réservés.
 Toute utilisation nécessite une
 autorisation préalable.

« Parlons Forêts », la revue du Centre National de la Propriété Forestière - délégation Auvergne-Rhône-Alpes

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Programme CISyFE, une collaboration CNPF - ONF

© DR



Nicolas Karr.

Durant plus de deux ans, le CNPF et l'ONF ont mené le programme CISyFE (Catalogue d'Initiatives Sylvicoles Face aux Évolutions climatiques). L'objectif était d'illustrer les actes sylvicoles qui tentent d'adapter les forêts en réaction ou en anticipation du changement climatique. Anne-Laure Soleilhavoup, directrice du CNPF AURA et Nicolas Karr, directeur territorial de l'ONF AURA expliquent cette action commune.



Anne-Laure Soleilhavoup.

Jean-Pierre Loudes © CNPF

Pourquoi cette étude et ce travail en commun ?

N. K. : Les dépérissements observés ces dernières années, directement ou indirectement liés aux changements climatiques globaux, ont amené les propriétaires et gestionnaires forestiers à s'interroger sur la façon d'adapter leur sylviculture à cette nouvelle réalité.

Ces interrogations ont notamment été partagées au sein du groupe de travail « Forêt et changements climatiques » piloté par la DRAAF AURA qui réunit l'ensemble des partenaires régionaux de la forêt et des écosystèmes forestiers. Afin d'y répondre par une approche partagée, le projet CISyFE a été initié conjointement par le CNPF et l'ONF sur un financement de la DRAAF AURA et en interaction avec les autres partenaires du groupe de travail. L'ambition était d'objectiver les leviers sylvicoles d'adaptation des forêts aux changements climatiques, d'illustrer et inspirer, via des initiatives d'adaptation déjà engagées en forêts privées et publiques d'AURA référencées et documentées, de mettre les diagnostics au cœur des choix sylvicoles, d'évaluer la pertinence des actes sylvicoles envisagés pour adapter les forêts, de donner des recommandations génériques illustrées par les initiatives.

Des conclusions communes ont-elles pu être trouvées ?

N. K. : Oui, de fortes convergences ont pu être établies entre les différentes initiatives recensées en forêt privée comme publique.

Je pense notamment aux enrichissements qui permettent d'initier le renouvellement et la diversification des peuplements forestiers tout en conservant des écosystèmes forestiers fonctionnels par le maintien d'une matrice de peuplements existants et d'une dynamique naturelle.

On peut également citer la nécessité de s'appuyer sur des diagnostics complets pour asseoir ses choix sylvicoles. Caractéristiques dendrométriques du peuplement, état sanitaire, station, sol, climats présent et futur, biodiversité et fonctionnalité de l'écosystème, pression des grands ongulés, historique de gestion... doivent guider la réflexion du gestionnaire pour aborder la complexité de l'écosystème forestier dans un contexte de fortes incertitudes : caractérisation de la vulnérabilité du peuplement, choix des essences à valoriser, conduite des peuplements en place et du renouvellement...

Comment avez-vous fait pour recenser les différentes initiatives ?

A.-L. S. : Le CNPF s'est d'abord appuyé sur les connaissances du terrain de ses techniciens ainsi que sur le réseau de 2 000 placettes de références qu'il suit. C'est aussi grâce à sa connaissance des propriétaires et parcelles que les équipes de terrain ont pu identifier les initiatives sylvicoles originales pouvant être étudiées avec un recul suffisant. Enfin les partenaires de la forêt privée (gestionnaires, experts, coopératives, Fransylva, DDT...) ont été sollicités et parties prenantes pour proposer des parcelles intéressantes sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La même démarche a été faite pour la forêt publique par l'ONF. Sur la base de ces propositions, ciblées sur les massifs et enjeux priorités : chênaie de l'Allier, sapin ou épicéa de moyenne montagne, pins dans le sud de la région, des tris ont été réalisés afin d'identifier au final 45 parcelles emblématiques pouvant servir de références sylvicoles dont l'historique a pu être décrit ainsi que les perspectives. Ce fut donc un travail important et partenarial reposant sur les remontées de terrain et le questionnement des initiatives prises localement.

Quels sont les transferts vers les propriétaires et gestionnaires ?

A.-L. S. : Ces conclusions ont pu être élaborées progressivement sur la base des analyses des parcelles recensées dans le cadre de nombreuses journées d'échange sur le terrain pilotées par le CNPF ou l'ONF et associant dans la réflexion les gestionnaires forestiers et les sylviculteurs ainsi que les associations environnementales. Cette co-construction est en soi un succès puisque 230 personnes ont pu y participer, ce qui constitue un transfert essentiel par une appropriation commune. A l'issue de ces travaux, deux colloques regroupant 150 personnes ont eu lieu permettant de partager la méthode, les résultats et notamment les clés de choix sylvicoles proposées. Très prochainement le catalogue des 45 initiatives les plus significatives sera édité et mis à disposition de tous les forestiers de la région ; il servira de support à la vulgarisation, dans les forêts publiques comme privées, visant à ce que chaque forestier ose une réflexion nouvelle sur l'avenir des peuplements touchés par le réchauffement climatique. Hors région ces travaux ont aussi déjà reçu un fort intérêt.

Retour sur le déroulement du programme CISyFE

Différentes étapes

Le programme est né en 2022 d'un questionnement commun entre CNPF et ONF propulsé par la feuille de route pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques de la DRAAF AURA. « Comment accompagner les impacts et les conséquences climatiques sur les écosystèmes forestiers pour qu'ils puissent continuer de rendre les services dont nous avons tant besoin ? », « Avons-nous le temps ? », « Comment faire dans un peuplement déjà parfois lourdement touché ? », « Quelles sont nos options ? »... Autant de questions accompagnées d'une actualité morose de montée en puissance des crises sanitaires, scolytes notamment, de conditions météorologiques estivales qui mettent en échec les plantations ou d'impossibilité d'accès aux parcelles pour la récolte avec des printemps « trop » pluvieux !

Notre intention s'est alors dessinée : tenter d'objectiver au mieux les situations, même critiques, et inspirer à partir d'exemples déjà réalisés récemment une sylviculture basée sur le fonctionnement des écosystèmes. Pour cela, il nous fallait donc faire

- un état des lieux des connaissances par la lecture et l'exploitation de la bibliographie existante, française et étrangère,
- trouver des initiatives pertinentes et reproductibles : pour cela une vaste enquête a été lancée et a permis de collecter plus de 150 initiatives,
- de visiter les initiatives les plus pertinentes vis-à-vis de nos objectifs et de les documenter par une prise de données avec un même protocole (état des lieux du sol, de la composition du peuplement, de la biodiversité, de l'état sanitaire, de la compatibilité actuelle et future...),
- de proposer une méthode pour prendre du recul face à la situation et dépassionner le discours, organiser les priorités... qui a donné naissance aux clés d'objectivation sylvicoles.

Journées techniques de terrain

Le CNPF et l'ONF ont souhaité dès le début du programme ouvrir un espace de rencontres professionnelles pour, à la fois, partager l'état d'avancement du projet, mais aussi se nourrir des remarques, contre-points, avis... afin de compléter leurs réflexions. Au total, dix journées techniques de terrain ont été organisées dans toute la région afin de visiter des initiatives sylvicoles et évoquer à bâtons rompus le contexte du peuplement, son état sanitaire, ce qui pourrait être fait, critiquer ce qui a été fait... Ces journées qui ont rassemblé les acteurs professionnels de la gestion forestière, de l'environnement, de la formation... ont été très suivies et appréciées. Voir du concret, parler le même langage technique, partager son point de vue, au dire de participants des journées « très enrichissantes ».

Les colloques de clôture

2024 a été une année marquante en terme de communication des travaux. En complément des journées de



Atelier colloque CISyFE Saint-Ismier.

Adrien Bazin © CNPF

terrain, deux colloques événementiels ont été organisés fin novembre, qui ont réuni près de 150 professionnels et partenaires. Une intervention a été effectuée également lors des journées de la Zone Atelier Alpes auprès d'une centaine de chercheurs. Différentes présentations et ateliers d'utilisation du catalogue ont permis d'illustrer la diversité du contenu et les manières dont il peut être employé. Ces journées avaient pour objectif de mettre en situation réelle les participants, en leur demandant « et vous, dans cette situation et au regard des outils CISyFE, que feriez-vous ? ».

Catalogue des initiatives disponible sur internet

La dernière étape de ce travail est la mise à disposition pour tous des outils CISyFE. Programmé pour le premier trimestre 2025, ils seront en accès libre par téléchargement sur les sites internet des partenaires du programme (CNPF, ONF et financeur DRAAF).

Après trois ans de travail, nous souhaitons que la fin de CISyFE soit le début de CISyFE dans le sens où cela serve à la fois d'inspiration au travers des 45 initiatives documentées et d'objectivation des situations avec les clés d'aide à la prise de recul. Si l'on veut résumer, le sylviculteur doit se questionner sur :

- la nécessité et l'urgence de renouveler ses peuplements, car nous considérons que c'est le principal levier d'adaptation des forêts aux changements climatiques sur lequel il a des moyens d'action,
- la qualité de la complexité de ses peuplements, en termes d'essences, de structure, car cela sera une des voies pour apporter de la robustesse et donc de la résilience.

Enfin, nous invitons les propriétaires qui auraient pris l'initiative de tester une adaptation de la sylviculture aux changements climatiques dans leurs parcelles à nous contacter, le CNPF étant toujours en recherche de sites illustrant ces pratiques !

Adrien Bazin
adrien.bazin@cnpf.fr

Initiative sylvicole en forêt communale de Châtonnay

Située dans le massif forestier de Bonnevaux (Isère), elle est composée principalement de peuplements issus de taillis de châtaignier sous futaies de chêne.

En 2021, suite à une coupe de taillis quelques années auparavant, il restait sur la parcelle 38 un peuplement de taillis recépé pauvre en réserves (chêne et hêtre) avec une régénération très hétérogène et très inégalement répartie.

Afin de compléter ce renouvellement insuffisant en essence objectif (chêne) et **d'apporter de la diversité dans le peuplement forestier pour tenter de le rendre plus résilient face aux évolutions climatiques**, il a été choisi de procéder à un enrichissement et une diversification de la régénération naturelle par placeaux : plantation par petits collectifs de 9 plants espacés d'1 m (protégés individuellement du gibier par une gaine grillagée).

Le choix s'est porté sur des essences potentiellement plus résistantes à la sécheresse (alisier torminal et cormier) que celles du cortège en place, ou des provenances plus méridionales d'essences présentes avec des plants de chêne sessile d'origine « Gascogne » notamment.



Placeau de 9 plants.

Ces placeaux ont été installés tous les 20 m de part et d'autre des cloisonnements d'exploitation (ouverture des cloisonnements (entraxe 25 m) par gyrobroyage et préparation des zones de plantation de 9 m² par décapage de la strate herbacée à la pelle mécanique).

Au total, sur les 5,9 ha de la parcelle, 118 collectifs de 9 plants ont été installés soit 1062 plants.

Ces travaux d'installation ont été réalisés en février 2022. Si le taux de reprise initial était bon (95 %), des dégâts importants par les populations de sangliers, lors de l'hiver 2022-2023, ont conduit à la mise en place en 2023 **d'enclos de protection en lattes bois autour de chaque placeau** par l'ACCA locale. Des dégagements successifs sur les placeaux et sur la régénération naturelle ont été réalisés en 2023 et 2024.

Cette initiative sylvicole de diversification et d'enrichissement de la régénération naturelle permet à la fois de favoriser les mécanismes évolutifs (sélection naturelle dans la régénération naturelle, et à terme les flux de gènes entre les différentes provenances de chênes) et d'introduire de nouvelles ressources génétiques forestières (placeaux). Dans cette initiative, **la continuité écologique de l'écosystème est assurée** (via la dynamique naturelle de renouvellement et le maintien des réserves) et le sol préservé par la mise en place et le respect des cloisonnements d'exploitation.

Jérémy Vincendon et Médéric Aubry
(ONF)

L'enrichissement des sapinières dans la Loire

Dans un contexte de changement climatique, l'évolution des sapinières de moyenne montagne pose question aux forestiers. Cette essence demeurera-t-elle toujours adaptée à un contexte stationnel en évolution rapide ? L'une des solutions serait d'anticiper le renouvellement des sapinières par récolte totale des bois et de reboiser massivement avec une autre essence. A cela, les forestiers s'y opposent catégoriquement. Ce n'est pas le principe de gestion en « jardinage » des sapinières de montagne et le remède aggraverait le phénomène de déstabilisation sanitaire des peuplements sans parler des conséquences environnementales et paysagères. Faut-il pour autant ne rien faire ? Sans doute pas. Le **Département de la Loire** propose d'aider les propriétaires à diversifier leurs sapinières par enrichissement localisé. Un propriétaire de Saint-Priest-la-Prugne, séduit par le dispositif, a mis en œuvre un enrichissement sur 4 ha. Les zones d'enrichissement doivent être au minimum de 0,05 ha et au maximum de 0,2 ha. L'ensemble des zones

enrichies ne doit pas excéder 20 % de la surface totale. Les trouées à enrichir existaient déjà partiellement (zones de chablis récents ou secteurs de dépérissement localisés). Elles ont été simplement parfois légèrement agrandies. Le choix des essences s'est porté sur du **douglas au centre** des trouées, essence qui fait souvent très bon ménage avec le sapin, et sur le **sapin de Nordmann en périphérie** dans les secteurs plus ombragés. Le propriétaire a effectué lui-même la dispersion des rémanents et la création des potets. La mise en place a été complétée par la pose de liteaux afin de protéger les plants du chevreuil et de pouvoir les repérer. « Ca n'a pas été facile, mais je suis particulièrement content du résultat et ma sapinière est toujours en place ». Enthousiaste sur cette méthode de diversification d'essence, notre apprenti planteur envisage déjà de déposer un nouveau dossier dans d'autres sapinières.

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Mêler plantation et régénération naturelle dans un peuplement d'épicéas scolytés

Situé sur la commune d'Arandas (Ain), à 800 m d'altitude, le projet a concerné des zones d'épicéas scolytés régulièrement « purgées » depuis 2019, créant des trouées au milieu du peuplement initial.

Malgré la présence de semis naturels d'épicéa et de sapin pectiné dans ces trouées, les propriétaires n'ont pas souhaité miser intégralement sur cette régénération dont l'avenir leur semblait incertain au vu du changement climatique et des dépérissements en cours. C'est pourquoi ils ont décidé de compléter cette régénération en installant de nouvelles essences dans les trouées : reboisement de 2 ha, réparti sur trois trouées principales.

La préparation du sol a été la plus légère possible. Au moment de la coupe sanitaire : mise des rémanents en tas et préservation des poches de régénération naturelle ; pas de passage de pelle mécanique au râteau andaineur, ni de broyeur forestier, ce qui a permis de conserver les îlots de régénération naturelle et d'éviter le tassement des sols.

Pour le reboisement, la décision a été prise d'installer **60 % de résineux** (douglas, mélèze, pin laricio de Corse et pin sylvestre) et **40 % de feuillus** (dominante de l'érable sycomore, en mélange avec l'alisier torminal, le chêne sessile ainsi que l'orme des montagnes).

Pour la plantation, point de piquetage ni d'alignement, l'idée étant d'installer les plants dans les vides sans régénération en alternant feuillus et résineux, en mélange quasiment au pied par pied.

Après quatre années et deux dégagements, les plantations et la régénération naturelle se sont bien développées ce qui rend les propriétaires plutôt optimistes pour l'avenir. Seule ombre au tableau, les trouées initiales se sont considérablement agrandies, les coupes sanitaires d'épicéa se succédant sans effet notable sur la prolifération des scolytes.

Malgré cela, cette initiative sylvicole offre de belles perspectives d'avenir pour ces pessières.

Eric Hell
eric.hell@cnpf.fr

Éclaircie dans un peuplement de pin d'Alep

Essence méditerranéenne frugale, résistante à la sécheresse et à la chaleur, le pin d'Alep présente des qualités intéressantes face au changement climatique. Sur la commune de Propiac (sud Drôme) on trouve une initiative sylvicole sur une propriété dotée d'un PSG de 43 ha et gérée par un gestionnaire forestier.

« C'est un peuplement typique du territoire. Le pin d'Alep a colonisé naturellement d'anciens pâturages issus de la déprise agricole et généralement sur sols pauvres. Dans la grande majorité des cas, il n'y a jamais eu d'intervention dans ces peuplements de 50-60 ans. Mais dans cette

propriété c'est différent, une éclaircie sélective a été réalisée en 2018. Cela peut paraître commun, mais pas dans le secteur et encore moins pour cette essence qui est généralement traitée en coupe à blanc ou alors il ne s'y fait simplement rien. Il n'y a pas de culture forestière sur le territoire, par contre le sylvopastoralisme est une activité importante, et ces peuplements de pin d'Alep s'y prêtent bien. »



Olivia Marois © CNPF

Peuplement de pin d'Alep.

Outre les bénéfices classiques d'une éclaircie, cette intervention a permis la diversification en essences (feuillus notamment) et la structuration verticale du peuplement. De plus, le secteur étant sensible aux feux de forêt, l'éclaircie et l'ouverture de cloisonnements ont permis de réduire le volume de biomasse inflammable, ce qui réduit le risque incendie. Cette gestion est d'autant plus indiquée que c'est une essence de boisement clair qui demande à être fortement éclaircie pour se régénérer sous elle-même.

L'intervention sylvicole pour le moment peu courante a été rendue possible compte tenu de la surface parcourue (> 20 ha) et de la qualité du réseau de desserte. Actuellement peu d'exploitants acceptent de réaliser ce type d'intervention en raison de la faible valeur économique des bois (bois énergie/pâte à papier).

Pendant comme le dit le gestionnaire forestier « Pour le moment, cette essence est cantonnée aux stations les plus difficiles, sans bénéficier d'intervention, et elle s'en sort plutôt bien. On peut donc considérer que dans de meilleures conditions et avec une sylviculture adaptée, on arriverait avec le temps à de la qualité bois d'œuvre ».

A noter qu'un test de gemmage du pin d'Alep a été réalisé dans une perspective de diversification des revenus forestiers.

Gilles Bernard
gilles.bernard@cnpf.fr

Gestion forestière et changement climatique dans un site classé à l'UNESCO

Depuis plus de 100 ans, grâce à ses 70 collaborateurs, le cabinet d'expertise forestière **Forestry France (FF)** travaille à valoriser les arbres, les forêts et les espaces ruraux sur toute la France. La forêt de la Moreno située au cœur du PNR des Volcans d'Auvergne présente des enjeux multiples : production, paysage, tourisme et maintien de la fonctionnalité de l'écosystème. « Dans le secteur, les gestionnaires doivent faire attention à l'état sanitaire des peuplements souvent réguliers et monospécifiques, aux volumes prélevés ainsi qu'aux méthodes employées » explique FF.

Le dépérissement massif des **sapins de Vancouver** (*Abies grandis*) implantés dans la propriété a marqué un tournant. Le risque de chute d'arbre menaçait la sécurité le long de la route et l'impact paysager visible sur des kilomètres imposaient une intervention rapide. Un survol par drone a permis d'identifier les zones les plus dépérissantes et une analyse cartographique a permis de visualiser et minimiser l'impact paysager des coupes. L'exploitation s'est faite de manière **progressive** tout en maintenant des bandes boisées pour faire écran dans les zones fréquentées. Le reboisement a permis d'introduire une diversité d'essences résineuses et feuillues ; la **régénération naturelle** d'*Abies grandis* existante a servi à maintenir une température au sol acceptable pour les plants introduits, permis leur gainage, et sera utilisée en relais de production.

« Le changement climatique oblige les gestionnaires et les entreprises de travaux à s'adapter » souligne FF. En amont



Elsa Bugnot © CNPF

Forêt de la Moreno.

des chantiers, cela nécessite une bonne communication entre le maître d'œuvre et l'ETF, puis un suivi attentif lors de leur réalisation. Sur ce chantier, le schéma de plantation a requis un travail minutieux. Par ailleurs, un panneau d'information a été installé pour sensibiliser le public aux méthodes employées.

Et FF de conclure « Nous sommes tous frappés par le changement climatique et ses conséquences en forêt. Mettre en commun nos réussites, nos échecs et nos visions est essentiel pour l'avenir de la forêt française. »

Propos recueillis par Elsa Bugnot, CNPF

Participation d'UNISYLVA dans le projet CISyFE

Participant au groupe de travail régional « Forêt et changements climatiques » animé par la DRAAF AURA depuis 2021, c'est très naturellement que la coopérative UNISYLVA s'est impliquée dans le projet CISyFE dès son démarrage en étant partie prenante du comité de pilotage. Cela a permis de suivre et de participer aux discussions techniques et orientations du projet. **Par ailleurs, UNISYLVA a fourni, en tant que gestionnaire forestier, plusieurs exemples régionaux qui sont venus alimenter le catalogue d'essais d'adaptation de la sylviculture au changement climatique.** Enfin, plusieurs collègues ont assisté aux différentes réunions techniques d'échange sur le terrain permettant d'illustrer des situations auxquelles nous sommes confrontés (gestion des pessières et résineux de montagne, des douglasaies...) et d'apporter des éléments de réponse quant à leur gestion voire le choix de nouvelles essences adaptées.

Tous ces échanges, tant en comité de pilotage que sur le terrain, ont été riches entre les participants et les porteurs du projet CNPF et ONF. Même si la thématique sur l'adaptation de la forêt au changement climatique était importante en tant que gestionnaire forestier et nous a incités à participer au projet, cela n'a fait que renforcer son intérêt.

Les clés de détermination et d'itinéraires sylvicoles, qui constituent un des biens livrables du projet, **doivent être maintenant adaptées et intégrées à nos procédures, puis transférées auprès de nos techniciens et ingénieurs.** Elles feront l'objet de communications et formations spécifiques en interne courant 2025. Le catalogue des initiatives viendra compléter ces outils en illustrant différentes tentatives d'adaptation de la gestion forestière.

Emmanuel Cacot
UNISYLVA

Le catalogue des initiatives sylvicoles CISyFE

Il contient plusieurs parties distinctes :

- une première partie introductive avec les intentions du programme, et la carte de localisation des sites décrits dans les fiches,
- une deuxième partie qui comprend 45 fiches descriptives ainsi qu'une notice de lecture,
- une troisième partie avec les clés d'objectivation des situations, les recommandations d'utilisation de ces clés et la fiche d'auto-évaluation.

Les 45 fiches CISyFE

Elles sont issues d'une étape préalable de recensement via une enquête réalisée au printemps 2022 auprès de l'ensemble des gestionnaires forestiers intervenant en Auvergne-Rhône-Alpes et des personnels techniques du CNPF et de l'ONF. Un travail de tri et de priorisation a ensuite été réalisé afin de faire ressortir des initiatives à la fois reproductibles et inspirantes. Les fiches contenues dans le catalogue CISyFE illustrent 45 de ces initiatives.

Les clés CISyFE

Les clés permettent d'apporter des éléments objectifs pour statuer sur les modalités de gestion d'un peuplement donné, dans un contexte climatique et stationnel donné. L'aboutissement est la caractérisation du niveau de priorité et des modalités de renouvellement envisageables.

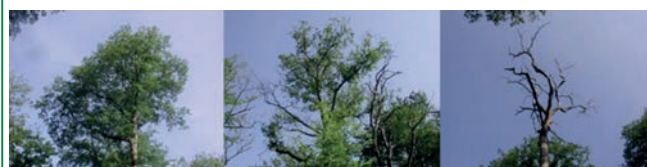
Le diagnostic pédologique, climatique et sanitaire, est une étape incontournable pour la prise de recul, et nécessaire pour l'objectivation de la situation avant de choisir une intervention sylvicole. Il doit donc être préalablement réalisé à l'emploi des clés et à la définition d'une stratégie forestière. Pour cette étape clé, il est nécessaire de se rapprocher d'un technicien CNPF ou d'un gestionnaire forestier (le cas échéant).

1. Niveau de dégradation du peuplement

Ce premier critère permet de rentrer dans l'une des 3 clés suivant l'état sanitaire du peuplement constaté sur le terrain.

- **Sain** : moins de 5 % des arbres de l'étage dominant classés dépérissants et/ou morts (notes DEPERIS D, E, F) ;
- **Dégradé** : entre 5 et 20 % des arbres de l'étage dominant classés dépérissants et/ou morts (entre 5 et 40 % pour les résineux) ; *retour à une gestion « classique » possible.*
- **Dépérissant** : plus de 20 % des arbres de l'étage dominant classés dépérissants et/ou morts (plus de 40 % pour les résineux) ; *retour à une gestion « classique » impossible.*

La notation DEPERIS (source : DSF/agriculture.gouv.fr)



Chêne sessile noté B
(sain)

Chêne sessile noté D
(dégradé)

Chêne sessile noté F
(très dégradé)



Houppier hors concurrence en vert foncé sur arbres dominants ou co-dominants.

2. Compatibilité climatique et stationnelle (ou vulnérabilité des essences)

Trois niveaux sont proposés dans les clés CISyFE : compatible, incertain, incompatible. Différents outils sont actuellement disponibles pour définir la vulnérabilité des essences. Par exemple, l'outil BioClimSol est à utiliser avec les indices IBS à +2°C. Pour Climessence, le scénario de référence pourrait être le 4.5 modèle moyen.

3. Diamètre

C'est le troisième et dernier critère de navigation dans les clés CISyFE. L'idée est d'évaluer où se situe le peuplement par rapport à un diamètre minimal à atteindre. Pour la forêt privée, ce diamètre est défini par le SRGS.

Essences	Diamètre d'exploitabilité en futaie régulière		
	A. Minimal à respecter en conditions stationnelles FAVORABLES	A. Minimal à respecter en conditions stationnelles DÉFAVORABLES	C. Maximal recommandé
Châtaignier et robinier	30	25	50
Chênes sessile et prédonculés	55	45	70
Chêne pubescent	35	30	60
Chêne rouge d'Amérique	50	40	70
Hêtre	45	40	70
Érable sycomore, érable plane, frêne commun	40	35	55
Noyer, merisier	50	40	65
Peuplier cultivé	40	35	45
Douglas	50	40	70
Épicéa commun	50	40	60
Mélèze, épicéa de Sitka	40	35	55
Pin sylvestre, pin laricio	40	35	55
Pin noir, pin de Salzmann	35	30	50
Pin maritime	35	30	50
Pin d'Alep	30	30	45
Sapin pectiné	50	40	60

Clé renouvellement

Pour aller plus loin sur les modalités de renouvellement, une clé dédiée est proposée. Elle présente quatre entrées qui aboutissent à des itinéraires de renouvellement avec différents niveaux de risque :

- enjeu de production (Faible/Moyen/Fort),
- dynamique ligneuse spontanée (Absente/Présente),
- dynamique de la régénération naturelle en essences objectifs (Insuffisante/Acquise),
- compatibilité climatique et stationnelle des semenciers ou des semis (Oui/Non).

Exemple d'utilisation

Dans le cas d'une pessière régulière monospécifique d'une soixantaine d'années composée majoritairement de bois moyens et située sur le massif du Vercors.

- le diagnostic sanitaire révèle que moins de 5% des tiges sont dépérissantes. **Le peuplement est donc considéré comme sain,**
- le diagnostic pédo-climatique (via l'outil BioClimSol) montre une **incompatibilité climatique et stationnelle du peuplement sur le long terme** (indice IBS de 8/10 à +2°C),
- le diamètre minimal escompté pour l'épicéa (50 cm d'après le SRGS) n'est pas encore atteint.

Compatibilité climatique et stationnelle	Renouvellement Objectif en composition	Diamètre	Conduite de peuplement	Renouvellement – Objectif de l'effort de renouvellement en régulier et en irrégulier	Niveau de propriété renouvellement
Incompatible	Diversification obligatoire (supérieur à 50 %) en essences adaptées Régénération naturelle en rôle éducateur ou essence secondaire	< Ø minimal	Fil rouge conduite de peuplement	Diversification opportuniste possible en s'appuyant sur dynamique existante ou lisière interne (trouées existantes)	+
		Ø minimal atteint	Fil rouge conduite de peuplement + initiation du renouvellement	Si absence de dynamique à ce stade, la priorité est de créer les conditions d'installation de la dynamique de renouvellement En régulier : renouvellement prioritaire En irrégulier : objectif de 40 % de renouvellement installé dont + de 50 % en essences adaptées (compatibles), diversification à installer en conséquence après chaque passage de coupe en s'appuyant prioritairement sur dynamique existante ou lisières internes (trouées existantes)	+++
		Ø optimal atteint	Priorité renouvellement →		

Dans ce cas, le tableau ci-dessus recommande de suivre le fil rouge conduite de peuplement (cf encart ci-après). **Pour ce qui est du renouvellement, il n'y a pas d'urgence à l'enclencher.** Il est toutefois possible de s'appuyer sur la dynamique existante à proximité des lisières ou dans les trouées, si elles existent.

Fil rouge conduite de peuplement :

- Donner des ressources suffisantes à chaque arbre pour sa croissance et sa survie.
- Mener des sylvicultures sans-à-coups :
 - éclaircir régulièrement pour éviter de s'orienter vers des impasses sylvicoles (trop capitalisés, loin des conditions d'installation d'une dynamique de renouvellement lorsqu'elle est souhaitée)
 - prélèvements mesurés (max 15 à 20 % selon les essences) et maîtrisés pour limiter les perturbations engendrées par la coupe en préservant le microclimat forestier
 - rotation en fonction de l'accroissement et des niveaux de prélèvements
- Moduler les interventions dans les peuplements dégradés et dépérissants
- Rechercher et favoriser au maximum les essences présentes adaptées (autres que essences vulnérables)

Pour conclure, les clés CISyFE n'ont pas la prétention de répondre à tous les cas de figure. En effet, certains peuplements présentent de fortes contraintes et ne pourront pas bénéficier, malgré le besoin, d'adaptation de leur sylviculture. **CISyFE illustre dans les initiatives, différents « ingrédients » d'adaptabilité sylvicole et il laisse le soin à chacun de concevoir une « recette ».** Pour cela, les clés visent à recommander, orienter et prioriser des actions à mettre en œuvre, mais cela reste générique.

La déclinaison opérationnelle du programme CISyFE, c'est-à-dire le trait d'union entre l'étude et le terrain, restera à la charge du professionnel forestier et sera à calibrer en fonction des attentes du propriétaire.

Une météo compliquée en fin d'année

Plusieurs événements climatiques ont impacté notre région sur la fin de l'année 2024. A commencer par une succession de coups de vent, qualifiés de tempêtes par Météo France dont la plus intense baptisée « Bert », a sévi les 24 et 25 novembre 2024 avec des pointes enregistrées à 143 km/h à Saint Chamond et 125 km/h à Lyon. Fort heureusement les forestiers n'ont pas eu à constater de dégâts majeurs en forêts malgré ces vents très forts et des sols souvent détremés. La Loire semble toutefois avoir été le département le plus impacté et nombreux ont été les arbres renversés (chablis) ou brisés (volis) mais le plus souvent de façon isolée ou sur de très petites surfaces. Les arbres atteints sont très dispersés et donc difficilement récupérables. Ils vont généralement rester sur place tout en espérant qu'ils ne constitueront pas un environnement favorable au développement de nouveaux foyers de scolytes au cours de la saison à venir. A surveiller donc.

Début décembre dernier (8 et 9 décembre notamment), c'était un épisode neigeux d'ampleur qui se déroulait sur les principaux massifs de la région. A moyenne altitude, cette neige, qui en cumulé atteignait localement les 40 à 50 cm, pouvait être assez lourde. Elle a ainsi occasionné de nombreux bris de cimes sur plantation d'épicéa principalement. **Elle a également couché de nombreux plants dans les plantations, notamment de douglas, qui n'étaient pas dégagées de la végétation concurrente.**

Les plants sont, en ce cas, tout ou partiellement versés et la perte peut s'avérer localement conséquente. Des plants pourront être sauvés mais devront être redressés au prix d'un travail important.



Neige lourde sur plantation.

Alain Csakvary © CNPF

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Le tigre du chêne

En mai 2017, un nouvel insecte a été identifié sur le chêne, il s'agit de *Corythucha arcuata*, dite punaise réticulée ou encore tigre du chêne de par sa proximité avec le tigre du platane (*Corythucha ciliata*), ravageur exotique également désormais bien implanté en France. Il s'agit d'une petite punaise de la catégorie des insectes piqueurs-suceurs.



Joseph Berger © ephyria DSF INRAE

Punaise réticulée adulte sur feuille de chêne.

En Europe, le premier signalement a été fait en Italie en 2000, et en 2017, l'insecte, originaire d'Amérique du Nord a été découvert dans la région de Toulouse sur différents chênes. Depuis l'insecte a été identifié en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 et 2024 notamment dans la vallée du Rhône, l'Ain, l'Isère, la Savoie et le sud de la Loire.

Les œufs caractéristiques de l'espèce, de couleur noir, sont pondus sous la surface des feuilles. Les larves et les adultes s'y nourrissent en laissant des déjections noirâtres. Ils provoquent des nécroses visibles sur la face supérieure des feuilles sous la forme de taches orangées à brunes. La conjonction de ces taches sur la face supérieure et de la présence des insectes ou de leurs traces sur la face inférieure permet de faire le diagnostic.

En cas de pullulation, cette petite punaise peut provoquer le jaunissement généralisé des feuilles et leur chute prématurée. Des dessèchements de rameaux sont éventuellement constatés **mais ne semblent pas dans l'état actuel des choses présenter un important caractère de gravité.** Tous les chênes à feuilles caduques semblent pouvoir être colonisés.

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

L'impôt sur le revenu sur la vente de bois

Un revenu agricole et forfaitaire

La production de bois entre dans la catégorie des **productions agricoles** générant donc un **revenu agricole** (art. 76 du code général des impôts). C'est le **revenu cadastral** des parcelles en nature de bois qui **doit être déclaré comme bénéficiaire forfaitaire forestier**. Ce revenu est établi en fonction de la production théorique estimée (qualité et quantité) des parcelles de bois. Il englobe ainsi la totalité des ventes de coupes : les bois sur pied mais aussi les bois récoltés à différents stades : abattus, écorcés, débardés, triés. **Ce revenu est indiqué sur son relevé de propriété**, il est réactualisé chaque année.

En conséquence, **les revenus réels provenant des ventes de coupes de bois ne sont soumis à aucune déclaration**.

Qui est concerné ?

C'est le **propriétaire** des biens forestiers qui est redevable de l'impôt. Lorsqu'il y a démembrement du droit de propriété entre **usufruit et nue-propriété**, la personne **imposable** est en principe l'**usufruitier**. Dans le cas d'une **indivision** chaque indivisaire doit déclarer la part du revenu cadastral correspondant à ses droits.

L'associé d'un **groupement forestier** ou d'un **groupement foncier rural** déclarera la **part du revenu cadastral correspondant au pourcentage des parts sociales** qu'il détient. Il revient au gérant de transmettre ce montant chaque année à l'ensemble des associés.

Formalités de déclaration

Chaque année, **qu'il ait commercialisé ou non des bois**, tout propriétaire doit porter dans sa déclaration complémentaire de revenus : **formulaire 2042 C PRO** à la ligne « Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois » (cases 5HD, 5ID, 5JD), **le montant du (ou des) revenu(s) cadastral(aux) à déclarer** (parfois pré-rempli).

Allègements éventuels

• Boisements et régénérations naturelles

Applicable pour les boisements, reboisements et ensemcements, mais également pour les régénérations naturelles de résineux et de feuillus dès constatation de la réussite de la régénération.

Remarque : cette exonération n'est possible que si les parcelles concernées bénéficient d'une exonération d'impôt foncier.

Le contribuable a la possibilité de choisir de déclarer le plus faible des deux revenus suivants :

- soit **la moitié du revenu cadastral de la nouvelle nature de culture**, après les travaux de boisement, reboisement ou de régénération naturelle,

- soit **le revenu cadastral de l'ancienne nature de culture**, avant les travaux de boisement, reboisement, ou de régénération naturelle.

Remarque : en l'absence de choix de la part du sylviculteur, les services fiscaux opteront pour la prise en compte de la moitié du revenu cadastral de la nouvelle nature de culture.

Depuis le 1^{er} janvier 2002 cet allègement d'impôt sur le revenu est applicable durant : 10 ans pour les peupliers, 30 ans pour les résineux, 50 ans pour les feuillus.

• Futaies irrégulières

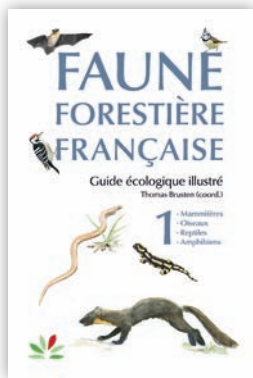
Le contribuable a la possibilité de **ne déclarer que 75 % du bénéficiaire forfaitaire agricole** (revenu cadastral) de ses parcelles portant sur des peuplements traités en futaie irrégulière en équilibre de régénération, ceci pour une période renouvelable de **15 ans**.

• Bois sinistrés

Conformément à l'article 1398 du code général des impôts, un **dégrèvement total ou partiel de la taxe foncière** peut être accordé pour les parcelles **boisées sinistrées**. La parcelle sera alors reclassée selon l'importance des dégâts et **son revenu cadastral** à déclarer au titre de l'impôt sur le revenu **diminué en conséquence**.

Sources CNPF

Dépôt-vente d'ouvrages à la maison de la forêt et du bois d'Auvergne



Zoom sur l'ouvrage « **Faune forestière française Tome 1 : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens** », Thomas BRUSTEN (coordination) / 264 pages / Edition fin 2024 (49 €)

Ce très beau livre est un guide inédit sur la faune forestière. Il permet au lecteur de comprendre ce monde fascinant, avec pour chaque espèce : ses critères de reconnaissance (avec dessins, cris grâce à des flashcodes...), sa biologie, ses rôles et fonctions dans les écosystèmes forestiers, ses facteurs favorables ou défavorables à leur développement, sa répartition, son statut et ses principaux enjeux.

Retrouvez ce titre ainsi que tous les titres des éditions du CNPF-IDF et ceux des éditeurs partenaires de la filière forêt-bois (Puits fleuri, Educagri, FCBA...), dans les locaux de la Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne à Lempdes (63370) / Contact : Pascale MOTOT / pascale.motot@maison-foret-bois.fr / 04.73.14.09.03

Je me forme pour mes bois

<https://www.cnpf.fr/jemeformepourmesbois>

Cette nouvelle section du site Internet du CNPF reprend les contenus de l'ancien site jemeformepourmesbois.fr, devenu obsolète d'un point de vue technologique et fermé début janvier 2025 pour des raisons de sécurité informatique. Propriétaires forestiers, qu'attendez-vous de vos bois ? Découvrez les choix qui s'offrent à vous selon votre expérience, les réponses à vos questions les plus fréquentes, et des ressources pour vous accompagner selon vos attentes.

Cultivons nos feuillus ! La preuve par l'exemple

Une image vaut mieux qu'un long discours ? Soit ! Appliquons le principe à nos techniques de vulgarisation, surtout quand elles ont pour cible les chênes, hêtres ou châtaigniers du Cantal, en mal de reconnaissance.

Dans le cadre d'une animation financée par le FEADER et la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, **le CNPF a installé un réseau de parcelles illustrant les possibilités de sylviculture feuillue** : éclaircie manuelle ou mécanisée, balivage, traitement régulier ou irrégulier. Chaque parcelle est solidement renseignée et documentée : diagnostic stationnel, dendrométrie, sanitaire, économie des coupes, disponible sous un format pdf.

Ainsi, ce référentiel est facilement mobilisable pour l'organisation de réunions. **Sa singularité réside dans son usage comme support d'autoformation pour les propriétaires rencontrés en conseils par le CNPF, et les enseignants du centre de formation forestier d'Aurillac.**

En effet, grâce à un conventionnement avec les propriétaires des parcelles, ces derniers acceptent les visites libres, sous conditions. Le CNPF peut ainsi orienter les propriétaires qu'il rencontre vers des parcelles correspondant aux interventions préconisées. De quoi lever les doutes, par exemple, sur le résultat visuel et économique d'une coupe d'amélioration ou d'une ouverture de cloisonnements !

Isabelle Gibert-Pacault
isabelle.gibert-pacault@cnpf.fr



A partir de 5 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

www.foretsavendre.fr

☎ 06 11 75 20 10

contact@foretsavendre.fr

Lors du Conseil de centre du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes fin 2024, de nombreuses décisions pour la gestion des forêts privées :

RTG présenté par les experts

Le projet de cadre de **Règlement Type de Gestion (RTG)** a été soumis à l'approbation du CNPF AURA par l'association des experts d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte des experts qui ont à ce jour demandé à bénéficier de ce projet. Le Conseil a décidé l'agrément de ce Règlement Type de Gestion **pour les dix experts retenus**.

Examen des Plans Simples de Gestion, avenants et coupes

Le conseil du CNPF a examiné en décembre 2024 : 338 dossiers pour une surface totale de 7 729 hectares, notamment agrément de plans simples de gestion et de codes de bonnes pratiques sylvicoles, mais aussi plus de 600 demandes de coupes et d'avenants, prononçant, suite aux travaux d'instruction et d'amélioration des projets, seulement sept refus ou ajournements.

Nouveau cadre du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles Auvergne-Rhône-Alpes

Le projet de nouveau cadre du CBPS élaboré par les équipes du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes pour se substituer aux deux cadres CBPS en vigueur pour les régions ex Auvergne et ex Rhône-Alpes **a reçu un avis favorable** du Conseil du CNPF pour lancer la procédure d'approbation par la Préfecture de Région.

Avis sur l'évaluation environnementale de l'annexe verte Natura 2000

Après présentation de l'évaluation environnementale réalisée par le bureau d'étude MTDA et qui doit être jointe au projet d'annexe Verte au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), le Conseil du CNPF a décidé d'adresser ces éléments à l'Autorité environnementale nationale pour lancer la procédure officielle d'approbation qui devra ensuite passer par la Commission Régionale de la Forêt et du bois.

Programme Régional Valorisation Bois et Territoire (PVBT)

Après rappel par Mme BAREAU, présidente du CNPF que le cadrage national avec les chambres d'agriculture a été plus apaisé que la précédente fois et qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions préparatoires entre les équipes de direction et entre les présidents ont été constructives et ont permis d'aboutir à un accord clair de répartition des missions. En conséquence, le Conseil du CNPF **s'est prononcé favorablement** sur ce programme forestier de la Chambre régionale d'agriculture, en soulignant la vigilance nécessaire pour sa mise en œuvre.

Appel des Plans Simples de Gestion de plus de 20 ha rendus obligatoires par la loi de juillet 2023

Le CNPF a identifié 3800 propriétés qui devraient bénéficier d'un plan simple de gestion en Auvergne-Rhône-Alpes suite à l'évolution de la législation en 2023. Afin d'en informer les propriétaires, un courrier leur a été adressé en avril 2024 précisant les délais réglementaires de mise en conformité : **dépôt avant fin 2025 au CNPF pour agrément avant le 12 juillet 2026**. Et un rappel a été fait en août 2024 aux propriétaires n'ayant pas répondu sur leurs intentions. 1800 propriétaires se sont cependant manifestés à ce jour et sont progressivement recontactés par le CNPF depuis pour répondre à leurs interrogations.

La forêt sous tutelle du Ministère de la transition écologique

Le gouvernement Bayrou a décidé d'affecter la politique forestière au Ministère de la transition écologique (MTE). Ainsi pour la première fois ce n'est plus le Ministère de l'agriculture qui assure cette tutelle. Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre du MTE, a donné ses priorités pour la filière forêt-bois : continuer d'accompagner « *les forestiers pour prévenir les crises et réparer leurs conséquences, en protégeant notre puits de carbone naturel, aujourd'hui menacé* » et aussi « *soutenir le développement de la filière bois, au moyen de dispositifs dédiés* ». Les administrations en charge de la forêt demeurent la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les Directions départementales des territoires (DDT), mais le CNPF a de fait une nouvelle tutelle.

Projet MC4CO2 Forêt et Carbone Massif Central

Les forêts du Massif Central n'échappent pas aux effets du changement climatique qui les rendent de plus en plus vulnérables et leur rôle dans la séquestration, le stockage et la substitution du carbone est primordial. Avec le soutien du Commissariat du Massif Central, les quatre délégations Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les deux services de R&D et C+FOR, du CNPF, ont obtenu un financement de l'État et du FEDER Massif Central pour engager un travail d'ampleur sur cette thématique. Avec l'appui de l'IGN, il s'agit d'apporter des éléments de diagnostic sur une **approche qualitative et dynamique du stock carbone des forêts du Massif Central**. Avec ces éléments, **le CNPF a lancé sur huit territoires, des Plans de Développement de Massif focalisés sur le carbone, dont trois en Auvergne-Rhône-Alpes**. Le travail cible des propriétaires de forêts privées pour les sensibiliser à la gestion et au renouvellement de leur peuplement forestier, avec comme « fil rouge » la mise en œuvre et/ou l'expérimentation de méthodes sylvicoles « Label Bas Carbone », mais aussi plus largement la promotion d'une gestion plus favorable à la séquestration du carbone. L'objectif étant de développer les capacités de séquestration de carbone des forêts privées avec une vigilance particulière sur les enjeux clés d'adaptation au changement climatique et de maintien de la biodiversité ; mais aussi d'innover en mettant en avant les besoins futurs de nouvelles méthodes « bas carbone » plus adaptées aux besoins du territoire. Outre ces aspects techniques du projet, le CNPF coordonne aussi **deux enquêtes auprès des contributeurs potentiels** (entreprises et collectivités souhaitant compenser leurs émissions de gaz à effet de serre volontairement) et les propriétaires forestiers bénéficiaires de ces projets. Elles permettront de recueillir les besoins des parties prenantes que le CNPF prendra en compte dans les actions d'animation sur les territoires cibles. C'était déjà sur le Massif Central que sont nées les premières méthodes forestières labellisées à l'occasion du projet VOCAL porté par le GIP Massif central lors de la précédente programmation.

Si vous êtes intéressé pour boiser ou reboiser des parcelles forestières, des aides financières existent notamment pour permettre la prise en compte d'une meilleure séquestration du carbone dans les projets de boisement. Vous pouvez être conseillé gratuitement : **Pays du Grand Sancy : Manon Raynaud (06 60 15 17 14) ; Nord Ardèche : Camille Gehant (06 08 36 45 56) ; Pays de la Vallée de Montluçon : Elsa Bugnot (06 62 28 86 96).**

Avec la participation de



Jean-Pierre Loudes
jean-pierre.loudes@cnpf.fr

LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



PAR LES PETITES POUSSSES.

5 Caisses régionales pour une région :
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



- Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.
 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : shutterstock

FOGEFOR AURA innove en 2025-2026

Plus que jamais, la formation des propriétaires forestiers est devenue une nécessité incontournable pour adapter les forêts aux nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux. L'un des outils proposés aux propriétaires forestiers pour répondre à ces nouvelles exigences est le FOGEFOR, FOrmation à la GEstion FORestière.

Cette structure créée par FRANSYLVA est présente sur l'ensemble du territoire national. En Auvergne-Rhône-Alpes, le FOGEFOR AURA qui est l'un des plus importants de France a lancé dès l'an dernier dans le département du Rhône avec FRANSYLVA 69, un nouveau type de stage qui comprend entre 8 et 9 modules et s'étend sur deux ans.

Cette nouvelle formation est toujours d'actualité dans le Rhône pour sa seconde partie, mais elle est également inscrite au programme de FRANSYLVA 63 qui la propose pour la première fois à tous les forestiers, quel que soit

leur niveau de connaissance, ce qui devrait leur permettre de monter en puissance depuis l'acquisition d'un bois jusqu'à sa gestion durable, en passant par les différentes étapes de l'amélioration des peuplements, de l'élagage, du reboisement, du marquage des coupes, de la vente de bois, de l'état sanitaire, ... Tous les participants peuvent choisir le ou les modules qu'ils souhaitent et ainsi parfaire leurs compétences. Ces différents modules comme tous les stages inscrits au programme de FOGEFOR AURA peuvent être également suivis par les propriétaires forestiers venant des départements limitrophes ou même de toute autre région.

Rappelons, enfin, que tous les stages FOGEFOR sont animés par des techniciens et professionnels de grande qualité et que le coût d'inscription est parmi les plus compétitifs de France. Inscrivez-vous !

Antoine Thibouméry

Président de l'association FOGEFOR AURA

Renseignements et inscription obligatoire :

auprès de Stéphanie Joumel : stephanie.joumel@cnpf.fr

Tél : 04-70-48-78-55 ou 06-19-69-37-49

ou sur le site du CNPF AURA <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/>

Se former/Les formations à la gestion forestière



Julien Blanchon © CNPF

Journée de formation FOGEFOR dans la Loire.

FORMATIONS DÉCOUVERTE 2025		
S'initier à la gestion forestière	Cantal	15 et 16 mai
S'initier à la gestion forestière et à la prévention contre les incendies	Ardèche - Drôme	26 et 27 juin
S'initier à la gestion forestière	Ain - Isère	23 mai, 13 juin, 11 juillet et 12 septembre
S'initier à la gestion forestière	Loire	16 et 17 mai, 4 et 5 juillet
S'initier à la gestion forestière	Haute-Loire	20 et 21 juin, 19 et 20 septembre
Je suis acteur de ma forêt – Partie 1 : 4 modules (partie 2 en 2026)	Puy de Dôme	19 et 26 septembre, 10 et 17 octobre
Je suis acteur de ma forêt – Partie 2 : 4 modules (suite de la partie 1 de 2024)	Rhône	23 mai, 20 juin, 12 septembre, 17 octobre
S'initier à la gestion forestière	Savoie - Haute-Savoie	Dates à définir

FORMATIONS THÉMATIQUES 2025		
Amélioration et renouvellement des peuplements de chênes dans un contexte de climat changeant	Allier	23 mai, 6 et 7 juin
Adapter la gestion de sa forêt face au changement climatique	Cantal	11 et 12 septembre
Outils cartographiques numériques (applications mobiles « CARTES IGN » et « IPHIGENIE ») Cadastre – Bornage	Vercors Drôme-Isère	19 et 26 septembre
Savoir utiliser sa tronçonneuse en toute sécurité	Savoie - Haute-Savoie	16 et 23 mai

Sophie-Anne Smilevitch, engagée pour les forêts savoyardes

Propriétaire du gîte du Chalet de la Forêt des Reys à Crest-Voland (Savoie), Sophie-Anne Smilevitch vit au cœur des forêts qui façonnent le paysage alpin. Présidente de la section ARLYSÈRE de l'Union des forestiers privés de Savoie (UFP 73), elle s'engage avec passion pour une gestion durable et éclairée des forêts de montagne, déterminée à relever les défis imposés par le changement climatique.

Comment êtes-vous devenue propriétaire forestière ?

Devenir propriétaire forestière a été un choix réfléchi, nourri par des racines de mon enfance. Ayant grandi entre le sud de la France et la Haute-Savoie, j'ai été marquée par les forêts : leur fragilité face aux incendies méditerranéens, et leur rôle apaisant lors de mes randonnées sur les hauteurs de Chamonix.

Quand mon mari et moi avons choisi d'ouvrir un gîte en Savoie, c'est l'environnement forestier, plus encore que le chalet, qui nous a séduits. Nous avons trouvé une pépite à l'orée d'une forêt majestueuse, au cœur du Val d'Arly. Aujourd'hui, notre gîte accueille des voyageurs plongés dès leur arrivée dans la beauté et la sérénité de cette forêt de montagne, qui reste pour nous un refuge précieux et inspirant.

La forêt est devenue une de vos passions, comment et pourquoi ?

Dès mon arrivée, ma priorité a été de comprendre les enjeux de la forêt que nous avons la chance de posséder : comment la préserver ou l'entretenir de manière responsable ? Cette démarche m'a amenée à consulter des techniciens de l'ONF et du CNPF, à lire des ouvrages spécialisés, et à échanger avec des forestiers locaux. Ces rencontres ont enrichi ma vision et renforcé ma volonté d'agir de manière éclairée. Ma collaboration avec le CNPF a été déterminante. Ils m'ont présenté l'UFP 73, et mon engagement actif m'a conduite à intégrer les conseils d'administration du secteur Arlysère et du département de Savoie. J'ai découvert une structure intéressante : elle a pour ambition de créer des réseaux dynamiques entre propriétaires, diffuse des informations et partage des innovations grâce à l'expertise du CNPF. Cet établissement public,



Sophie-Anne Smilevitch.

© DR

sans vocation commerciale, œuvre partout en France pour que les propriétaires forestiers bénéficient des meilleures recherches et outils, indispensables pour gérer durablement nos forêts face notamment aux défis du changement climatique.

Quels sont les projets et actions portés par la section ARLYSÈRE (Val d'Arly – Beaufortain) de l'UFP 73 ?

Nos projets et nos actions prennent vie grâce à une dynamique collective, rendue possible par les forestières et forestiers engagés de notre Conseil d'administration. L'un des piliers de notre mission est de créer du lien entre les propriétaires forestiers, tout en les formant et en les informant pour les accompagner dans une gestion éclairée de leurs parcelles accompagnée par le CNPF. Nous cherchons également à renforcer les synergies avec nos partenaires territoriaux. Ainsi, nous collaborons étroitement avec des acteurs comme la communauté de communes Arlysère, pour développer des projets concrets, tels qu'une charte forestière de territoire. Parallèlement, nous travaillons avec le Département afin de favoriser des subventions ciblées, qui permettent aux propriétaires de mieux gérer leurs forêts, en finançant par exemple des coupes nécessaires ou en encourageant la replantation d'essences adaptées au changement climatique.

Nous essayons de sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques forestières et d'encourager le partage d'expériences. Il s'agit de promouvoir une gestion durable qui préserve nos forêts, déjà fortement impactées par le changement climatique, tout en valorisant leurs ressources, comme le bois local de qualité. En mutualisant nos efforts et nos connaissances, nous espérons contribuer à la préservation et à la résilience de ce patrimoine naturel unique. Ces forêts de montagne, si belles, précieuses et fragiles, méritent toute notre attention.

Propos recueillis par Jean-Marc Levrold, CNPF

Journal réalisé par

Avec le concours financier du



CNPF Auvergne-
Rhône-Alpes



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain